

## Vos obligations



Les Lois Sapin 2 et Waserman obligent les entreprises employant plus de 50 salariés à se doter d'un dispositif de recueil et de traitement des signalements professionnels.

Ces lois visent à **favoriser les signalements de faits délictueux**, notamment à caractère
financier, auprès de la gouvernance des
entreprises ou des autorités administratives
et judiciaires, tout en assurant **une protection aux lanceurs d'alerte**.

# Vos enjeux liés au recueil des signalements professionnels



Recueillir et instruire efficacement les signalements internes



Informer les lanceurs d'alerte sur leurs droits



Détecter *les risques* et prévenir *les infractions* 



Eviter *les sanctions financières*, la mise en jeu de *votre responsabilité* et l'atteinte à *votre image* 

## L'accompagnement implid

Grace à **nos expertises complémentaires en droit social et en finance**, nous vous accompagnons dans **la mise en conformité de votre entreprise**.

#### Dispositif de recueil et de traitement des signalements

Nous vous accompagnons dans le choix du destinataire des signalements internes, la mise en place d'une procédure d'instruction des signalements et la consultation du CSE afférente, la mise à jour de votre règlement intérieur et des affichages obligatoires.

### Stratégie de management des risques professionnels

Nous vous accompagnons dans *la mise en œuvre de la loi Sapin 2* pour assurer la conformité de votre entreprise et minimiser les risques d'une mise en jeu de votre responsabilité et d'une atteinte à votre réputation.

#### Vous souhaitez en savoir plus sur notre accompagnement lié à la protection des lanceurs d'alerte?

Contactez nos experts sur www.implid.com



#### **Sébastien PONCET**

Avocat associé spécialisé en droit du travail ELSEN / implid - Barreau de Lyon



#### **Philippe LESPLINGUIES**

Directeur – Conseil Finance implid

imp/id

79 cours Vitton 69006 LYON - 04 37 51 15 15